

# 12<sup>ème</sup> TOURNOI DES CABRIS 14&15 JUIN 2025



# Règlement complémentaire

#### **ARTICLE 1 : Autorisation et références**

Le « 12<sup>ème</sup> tournoi des Cabris » est autorisé par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sous le numéro 2403789. La compétition est, de ce fait, régie par les règles de la FFBaD, par les dispositions générales du Guide du Badminton (chapitres 32 à 35), complétées par les dispositions éventuelles et particulières de la Ligue SUDBad.

#### **ARTICLE 2: Officiels**

Le Juge-Arbitre (JA) principal de la compétition est BROUCHON Christophe. Le GEO est PIEL Martin.

#### **ARTICLE 3 : Catégories**

Le « 12ème tournoi des cabris » est une compétition nationale ouverte aux joueurs Minimes à Vétérans dans les séries NC à R4. Pour les minimes, le classement minimum autorisé est D8 dans la discipline d'inscription. Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC), chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription.

#### **ARTICLE 4 : Tableaux et séries**

Les tableaux proposés sont : SH, SD, DH, DD ET DMx.

Les tableaux nommés Lot 1, 2... seront constitués en fonction du CPPH. Nous nous attacherons à constituer des séries les plus homogènes possible en fonction du CPPH.

Toutes les séries se joueront en poules avec 2 sortants par poule, puis à élimination directe (sauf poule unique). Les poules seront constituées de 3 paires (ou de 4, si possible).

Les matchs se joueront au meilleur de 3 sets de 21 points chacun.

Le nombre maximum de participants est de 200 joueurs mais pourra être rectifié sur décision du comité d'organisation, dans la limite des horaires indiqués.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- 1. Les paires constituées seront privilégiées aux inscriptions « en recherche »,
- 2. Ordre d'arrivée de l'inscription complète, pour les paires de doubles et de mixtes, la date faisant foi est celle du dernier joueur de la paire inscrit.

Les SH et SD **ou** DMx se joueront le samedi 14 juin 2025 et les DH et DD se joueront le dimanche 15 juin 2025.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 7 juin 2025, suivant la dernière mise à jour FFBaD du CPPH du jeudi 29 mai 2025.

La confection des séries est soumise à l'approbation du JA.

#### **ARTICLE 5: Tournoi inclusif**

Le « 12<sup>ème</sup> tournoi des cabris » permet l'inclusion des joueurs licenciés en situation de handicap.

En acceptant le règlement, les joueurs acceptent de jouer avec des joueurs valides ou ayant un handicap.

Les joueurs parabadminton acceptés dans le tournoi joueront avec les mêmes règles que les joueurs valides.

# **ARTICLE 6 : Inscriptions et règlement**

Le prix de l'inscription sur 1 tableau ou 2 tableaux est de 21€.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 15 mai 2025, la date du mail envoyé par BadNet faisant foi.

L'inscription et le règlement par BadNet sont obligatoires.

### **ARTICLE 7 : Forfaits et remboursement**

Tout joueur forfait doit envoyer au secrétariat de la Ligue un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition :

- Par mail : competition@sudbad.fr
- Par courrier : Maison de la mer, Avenue des Sables d'Or BP 505, 13895 Fos-sur-Mer cedex

sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom et le nom de la compétition.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date du tirage au sort des tableaux.

#### **ARTICLE 8 : Convocations et pointage**

Les convocations seront envoyées par courriel quelques jours après la confection des tableaux, à seul but indicatif. Les horaires de convocations affichées la veille du tournoi sur le site BadNet/eBad feront foi, il appartient à chaque participant de les consulter pour vérification.

Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif : pour les premiers matchs de chaque journée, les joueurs convoqués pourront arriver 30 minutes avant le début de leur match, au lieu d'une heure. Les autres joueurs devront se baser uniquement sur l'horaire de la convocation affichée sur le site BadNet.

Les matchs pourront être lancés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué, soit l'heure de convocation.

Tout joueur doit obligatoirement venir pointer à la table de pointage chaque jour dès son arrivée dans le gymnase. L'heure de pointage fait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 9: Volants**

Les volants sont à la charge des joueurs. Un partage des volants doit être réalisé équitablement entre les joueurs d'un match.

En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le LI-NING A+60 pour toutes les séries (il en est de même pour les non-classés). Ils seront en vente dans le gymnase auprès de la table de marque.

#### **ARTICLE 10 : Consultation et affichage**

Le présent règlement, l'échéancier de la compétition, les codes de conduite et les procédures de gestion des cartons seront consultables à la table de marque dans le gymnase.

Pour rappel, les tableaux et les échéanciers sont consultables sur eBad et BadNet.

# ARTICLE 11 : Temps d'appel, temps de préparation, échauffement et absence

<u>Temps d'appel</u>: Le temps d'appel est de 5 minutes. Tout joueur ne se présentant pas, à compter de l'appel pour son match, dans les 5 minutes sera déclaré forfait. Le temps d'appel comprend le temps de préparation.

<u>Temps de préparation</u>: Tout joueur disposera de 3 minutes, à compter de l'annonce de son match, pour déposer ses affaires et matériels, se mettre en tenue de sport adaptée, puis tester les volants et effectuer le tirage au sort. Au terme des 3 minutes, le match devra être lancé. Le temps de préparation n'est pas considéré comme temps d'échauffement.

<u>Temps d'échauffement</u>: Il appartient à chaque joueur de s'échauffer avant l'appel de son match. Le temps d'échauffement est indépendant du temps de préparation et est de la responsabilité de chaque joueur.

<u>Absence</u>: Pour s'absenter, il faut obtenir l'accord d'un des JA et des organisateurs. Il sera fait mention d'une heure de retour obligatoire.

#### **ARTICLE 12: Obstacle**

Tout volant touchant les infrastructures ou plafond du gymnase est « FAUTE » permanent.

Tout volant touchant les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes, ...) est « FAUTE » permanent.

#### **ARTICLE 13 : Tenue, matériels et Licence**

Une tenue de badminton conforme aux circulaires et règlement FFBAD est exigée sur les terrains.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette, par exemple).

Tout joueur doit être licencié au plus tard le jour du tirage au sort, soit le 07 juin 2025.

# **ARTICLE 14 : Temps de repos**

Le temps de repos, pour un joueur ou une paire, entre la fin d'un match et le début du match suivant est au minimum de 20 minutes.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set, mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 s entre les sets sous peine d'être sanctionnés par le Juge-arbitre.

#### **ARTICLE 15: Auto-arbitrage et Arbitrage**

Tous les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige, qui désignera, si nécessaire et/ou possible, un arbitre (ou faisant office).

#### **ARTICLE 16: Contestations**

Seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre.

Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

#### **ARTICLE 17: Changement de partenaire**

Le partenaire d'un joueur défaillant (dit forfait) devra prévenir l'organisateur, par écrit, de son choix entre un nouveau partenaire, un joueur de la liste d'attente ou de sa non-participation.

Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le choix de remplacer toute la paire, ou bien de lui trouver un partenaire remplaçant (auquel cas sa participation au tournoi reste obligatoire).

#### **ARTICLE 18 : Acceptation du règlement**

L'envoi de l'inscription et la participation au tournoi valent acceptation du règlement sans réserve.

#### **ARTICLE 19 : Droit à l'image**

Dans le cadre de la compétition, les joueuses et joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo ou filmés. Les photos et vidéos pourraient être utilisées sur le site de

l'OCC Badminton ainsi que sur la page Facebook publique. Sans avis contraire et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image par le joueur.

#### **ARTICLE 20 : Secouristes et assimilés**

Parmi les participants ou organisateurs au tournoi, si certains ont été formés aux gestes de Premiers Secours ils pourront venir se signaler et attester de leur formation au JA.

Dans l'éventualité d'une intervention rendue nécessaire, ils seront susceptibles d'être appelés par l'organisation. Un bilan devra être fait au JA dès que l'état de la personne blessée le rendra possible.

Une trousse de secours sera à disposition à la table de marque.

#### **ARTICLE 21: Gestion et fonctionnement**

La gestion du tournoi est réalisée à l'aide du logiciel BadNet. La saisie des scores se fera sur la tablette présente à la table de marque, mais les joueurs pourront à leur demande utiliser également l'application eBad

# **ARTICLE 22 : Prévention et lutte contre le dopage**

Il est interdit, au cours de la compétition ou en vue d'y participer, d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités physiques et/ou psychiques ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété mais également de recourir à ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies. La liste des dopants est disponible auprès du ministère chargé des sports.

L'Organisateur Le Juge-arbitre